

Commune de **POURSAY-GARNAUD**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023

Présent(s) : M. BOUIN Dominique, , M. BRODEAU Louis, M. DANIAUD Michel, , Mme MARCHE Frédérique, Mme MOIZANT Valérie, Mme PAIN Catherine, Mme SALMON Josiane , M. TORCHEUX Jacques, M VIGNAUD Jean-Paul, M VIGNAUD Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme FOUCHER Laetitia

Procuration :Mme FOUCHER Laetitia à Mme SALMON Josiane

Secrétaire de séance : M BRODEAU Louis

Ordre du jour :

01 – Vote taux taxes locales 2023

02 – Vote BP 2023

03 – Création terrain multisport : Examen des devis et demande subvention – ANS et Département

04 – Demande de subvention des pêcheurs angériens (Mis à l'ordre du jour et accepté par le Conseil Municipal)

05 – Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

01 - Vote du taux des taxes locales 2023

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de déterminer les taux des taxes locales pour l'année 2023.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Décide de reconduire les taux votés en 2022 soit :

- **Taxe foncière bâti : 41.34 %**
- **Taxe foncière non bâti : 52.38 %**
- **Taxe habitation : 9.80 %**

02– Vote BP 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif 2023 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : 117 022.81 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : 300 026.69 €

03 – Création terrain multisport : Examen des devis et demandes subvention ANS (Agence nationale du Sport) et Département

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, concernant le projet de création d'un terrain multisport ,

Après avoir pris connaissance des conditions d'octroi de la subvention

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'avant projet de « création d'un terrain multisport » pour un montant de **59 225.20 € HT, soit 71 070.24 € TTC**
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention à l'ANS ainsi qu'au Département
- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :
 - ◆ Subvention ANS 50 % 29 612.60 €
 - ◆ Subvention Département 30 % 17 767.56 €
 - ◆ Fonds propres commune 20 % 11 845.04 €
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023
- Dit que les travaux ne commenceront pas avant autorisation.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencées

04 – Demande de subvention des pêcheurs angériens

Suite à la demande de subvention émise par les Pêcheurs Angériens, le Conseil Municipal décide :

Voix pour : 7

Voix contre : 2

Abstention : 2

- L'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023, d'un montant de 50 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43